

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

AMENDEMENT

N ° CF186

présenté par

Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Juanico, M. Carvounas, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Le Foll, M. Saulignac, M. Hutin, Mme Karamanli et M. Potier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.